

Comité directeur de la Flotte n°24 du 21 janvier 2022

Décision n°24-1. Approbation du compte-rendu du comité directeur n°23

Le compte-rendu du comité directeur n°23 est adopté.

Décision n°24-2. Mise en place du pass vaccinal

Suite à la mise en place du pass vaccinal, qui n'est pas obligatoire pour embarquer, mais le devient pour voyager, la direction de la flotte océanographique fera un point de situation sur les éventuels problèmes d'embarquement des personnels marins et scientifiques. Si besoin, elle rédigera une note d'information et/ou des éléments de langage à destination des communautés utilisatrices sur l'impact de la mise en place du pass vaccinal sur l'accès à la Flotte.

Décision n°24-3. Activité de l'IR*FOF au service des observatoires.

Une volumétrie de jours de projets observatoires autour de 20% apparaît comme raisonnable. Le comité directeur considère ce chiffre comme un objectif maximum à respecter. Il demande qu'en soutien à la mise en place d'un indicateur, la direction de la flotte finisse l'étude portant sur l'activité « observatoires » en 2020, en renouvelant l'exercice sur 3 ou 4 années passées.

Décision n°24-3. Démarche prospective relative aux navires de station.

Le comité directeur décide du lancement d'une démarche de prospective co-organisée par le CNRS et l'IR*FOF.